



MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°8

OBJET :

CREATION ET COMPOSITION DES COMITES CONSULTATIFS LOCAUX

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 24

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 3

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

27/04/26

Publication le :

27/04/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quatorze avril deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETTO, Daniel BEAUMEL, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Slaide NICODEMO, Alexis DEBORD, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Corinne GELIN, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Monique CHAMPALLE ANESSI (à Thierry THOLIN), Romain DUBREUIL (à Sylvette GRANGE)

Le ou les membres absent(s) : Monique CHAMPALLE ANESSI, Nathalie CHANFRAY, Romain DUBREUIL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 ;

Considérant que l'article susmentionné dispose que « *Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune* »

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ».

Il est demandé à chaque liste de présenter ses candidats aux différents comités dont la création est envisagée, sachant que chacune d'entre elles pourrait être constituée de 8 membres dont :

- 6 pour la liste « Amplepuis cap sur l'avenir »,
- 1 pour la liste « Ensemble pour Amplepuis »
- 1 pour la liste « Avenir Amplepuis »

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** le nombre de conseillers siégeant dans chaque comité
- **APPROUVE** la création d'un comité circulation-sécurité et **POURVOIT** aux nominations correspondantes :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 069-216900068-20260414-260408-DE

Noms	Prénoms	
GONCALVES	Miguel	Amplepuis Cap sur l'
THOLIN	Thierry	Amplepuis Cap sur l'avenir
PORTIER	Florent	Amplepuis Cap sur l'avenir
DEBORD	Alexis	Amplepuis Cap sur l'avenir
LECOQ	Annie	Amplepuis Cap sur l'avenir
DUBREUIL	Romain	Amplepuis Cap sur l'avenir
PLANTIER	Patrick	Ensemble pour Amplepuis
GARCIA	Alexis	Avenir Amplepuis

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 14 avril 2026

Le secrétaire de séance

Christelle BRAVO RECORBET



Le Maire,

Didier FOURNEL

